

*Jacques NEPOTE***QUELLE HISTOIRE ?
POUR QUELS VIETNAMIENS ?**

Cet article, né d'une réaction devant certains des usages du terme « vietnamien »¹, est à lire comme un essai conceptuel effectué à partir de matériaux élaborés², dont l'objet est de prendre en compte – sans anachronisme – les notions d'ensemble impérial, d'identité nationale et de consciences régionales que recouvre selon les cas le terme, avec en toile de fond le fait que le mot Viêt-Nam ne gagne rien à être réduit à un stéréotype patriotique du type « Nos ancêtres les Gaulois »³.

* * *

¹ Sentiment partagé par Mademoiselle DANG Phuong-Nghi, *Les institutions publiques du Viêt-Nam au XVIII^e s.*, Paris, Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO), PEFEO LXIV, 1969, 145 p., qui, faisant usage du terme « annamite », précise le moment venu p. 33, note 1 : « A partir de maintenant, lorsque je parle du vieux Viêt-nam sans le préciser, je préfère utiliser le mot Annam pour être plus conforme à la toponymie. Je m'excuse auprès des lecteurs que peut choquer ce mot péjoratif dans le langage de certains ».

² Tel MAK Phœun & PO Dharma, « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659) », pp. 285-318, *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (BEFEO)* 1984, qui est en réalité celle de mercenaires loués à la Seigneurie de Hué (séparée du Cambodge par le Champa) par l'un des clans cambodgiens lors d'une guerre civile, tout comme on louait des mercenaires japonais, portugais, chinois, malais, etc.

³ Dans le même ordre de pensée, on critiquera, toujours avec DANG Phuong-Nghi (p. 35, note 1), l'usage hors contexte de « féodal », etc. pour évoquer certaines périodes historiques.

Les ambiguïtés d'une image

Il serait absurde, de nos jours, de discuter la réalité d'une nationalité vietnamienne⁴ et la profondeur de ses composantes⁵. Elle est un fait plein, doté d'un dynamisme politico-militaire et d'une démographie non négligeable⁶ ; ses fondements historiques, même s'ils s'expriment à travers des mythes, possèdent une réelle profondeur⁷, et cette nationalité a été reconnue et commentée par des milliers d'ouvrages et d'articles⁸. Il reste qu'au-delà d'une convergence de façade – puisque ces travaux se réfèrent tous peu ou prou au « Viêt-Nam » – ils sont loin de livrer la même image de la réalité vietnamienne : autant la plupart des synthèses historiques – après avoir souvent évacué par des tours de passe-passe rhétorique le caractère pluriethnique de l'ensemble politique géré par Hanoi (et en son temps par Saigon)⁹ – tendent à en donner une image presque monolithique et continue, autant certaines recherches analytiques en offrent une vision complexe et discontinue !

I. LES FONDEMENTS REELS ET IMPLICITES D'UNE HISTOIRE

1. Une dualité d'approches conduisant à s'interroger sur la notion de vietnamité

Ainsi, au sein de la seule ethnie vietnamienne au sens le plus étroit – les *Kinh*¹⁰ des classifications officielles actuelles – complexité et variété sont repérées, par

⁴ Pour une illustration de sa substance, NGUYEN Huu Tân, *La vie quotidienne dans le Viêt Nam d'autrefois*, Bruxelles, Thanh-Long (Etudes Orientales n°10), 1983, 159 p. ; NGUYEN The Anh, « Le Vietnam », pp. 101-123, dans *Introduction à la connaissance de la Péninsule indochinoise*, Paris, Travaux du CHCPI, 1983 ; *Vietnamese realities*, Saigon, Republic of Vietnam, Ministry of Foreign Affairs, 1967, 190 p.

⁵ GOUROU, Pierre, *Les paysans du delta tonkinois*, Paris, EFEO, 1936, 666 p.

⁶ « Il y a aujourd'hui [1997] davantage de Vietnamiens (73 millions) que de citoyens français » (p. 4 de couverture de NGUYEN TON, Nhữ Hoàng-Mai, *Parlons vietnamien, langue et culture*, Paris, L'Harmattan, 1998, 317 p.).

⁷ QUACH Thanh Tâm & LANGLET, Philippe, *Références bibliographiques, histoire ancienne du Viêt Nam*, Paris, distribué par Sudestasie, septembre 1998, 180 p., consacrée à la seule l'Histoire ancienne du 'Viêt Nam', comporte par exemple 1.285 références.

⁸ De 1964 à 1985, 5.000 titres ont été rassemblés dans la *Fonds Vietnam de la bibliothèque du CeDRASEMI* (KROWOLSKI, Nelly & NGUYEN Trung, Valbonne, CNRS, 1985, XI-712 p.).

⁹ Au modèle traditionnel, concentrique et hiérarchique, sur la base d'une dialectique du Barbare et du Civilisé, a été substitué un discours administratif nationaliste et unitaire reposant sur les rapports Peuple/« Minorités ethniques ». On voit ainsi l'administration 'vietnamienne' (quelle qu'elle soit) 'vietnamiser' rhétoriquement les Khmers indigènes du delta du Mékong : LE Huong, *Ngouï Viêt goc Miên [Les Vietnamiens d'origine Khmère]*, Saigon ?, 1969, 272 p.

¹⁰ Terme utilisé pour occulter le fait que le Viêt-Nam est en réalité dominé par eux.

exemple : par la linguistique qui note le caractère composite d'une langue au fond lexical môn-khmer, au système tonal de type thaï et au vocabulaire largement sinisé¹¹, ou qui souligne le « manque d'homogénéité dans le parler national »¹², ce que confirme aisément la plus superficielle des enquêtes linguistiques ; la géographie et la sociologie de l'habitation, qui distinguent ainsi du Tonkin au centre de l'Annam une dizaine de styles de maisons¹³ ; la musicologie qui démêle des composantes de tous horizons¹⁴ ; l'ethnologie encore, témoin de la diversité des systèmes de parenté¹⁵ ; quand l'archéologie, l'histoire de l'art¹⁶, ou l'histoire littéraire¹⁷ se plaisent à relever les multiples discontinuités temporelles de la tradition culturelle.

A l'opposé, les synthèses historiques brodent sur le *continuum* d'une nationalité prétendue, de manière implicite, suffisamment homogène et constituée dès l'aube de l'histoire, pour autoriser non seulement l'usage constant de concepts globaux tels « société », « Nation » ou « peuple », mais encore leur qualification explicite de « vietnamien », sans craindre l'anachronisme¹⁸. En voici quelques exemples :

La Nation vietnamienne s'est constituée au cours d'une histoire plurimillénaire.¹⁹

L'histoire du Viêt-Nam ancien [...] celle du peuple majoritaire : l'homme viêt. Elle démarre voici quatre mille ans²⁰.

Au cours de plus de quatre mille ans d'histoire, le peuple vietnamien a témoigné d'une remarquable vitalité. [...] Grâce à l'archéologie, le peuple du Vietnam sait

¹¹ HAUDRICOURT, A.G., *Problèmes de phonologie diachronique* (« De l'origine des tons en vietnamiens », pp. 147-160), Paris, Selaf, 1972.

¹² P. 9 de LE-VAN-LY, *Le parler vietnamien*, 2^e ed., Saigon, Publications de l'Institut de Recherches historiques, 1960, 293 p.

¹³ GOUROU, Pierre, *Esquisse d'une étude de l'habitation annamite*, Paris, EFEO, 1936, 82 p. Également NGUYEN Xuan-linh, *Habitation et famille au Viêt-Nam (Étude ethnosociologique)*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris, Fac. des Lettres, 1969, 21x27 cm, dactylographiée, 325 p.

¹⁴ TRAN Van Khe, *La musique vietnamienne traditionnelle*, Paris, P.U.F. (Annales du Musée Guimet, Bibli. d'études LXVII), 1962, 384 p.

¹⁵ *Kinship and Gender in Indochina (Workshop)*, De Kalb (Illinois), Northern Illinois University, 1986. NGUYEN TON, Nhữ Hoàng-Mai, *op. cit.*, rappelle opportunément que « les appellations des membres de la famille paternelle et maternelle diffèrent en fonction des régions ».

¹⁶ BEZACIER, Louis, *L'art vietnamien*, Paris, Union française, 1955, 236 p.

¹⁷ DURAND, Maurice M. & NGUYEN Tran-Huan, *Introduction à la littérature vietnamienne*. Paris, Maisonneuve & Larose/UNESCO (Introduction aux littératures orientales), 1969, 255 p.

¹⁸ POZNER, Paul Vladimir, *Histoire du Vietnam des origines au X^e siècle de notre ère (Histoire politique)*, Thèse, Université Paris 7, 1987, 617 p. Ou WOLTERS, O.W., « Assertions of cultural well-being in fourteenth century Vietnam », Part 1. *Journal of Southeast Asian Studies (JSAS)* n°10, 2, 1979, pp. 435-60. A contrario BUI Quang-Tung, NGUYEN Huong, NGUYEN The Anh, *Le Dai-Viêt et ses voisins*, Paris, L'Harmattan (Recherches Asiatiques), 1990, 115 p.

¹⁹ P. 5, « Le Vietnam traditionnel. Quelques étapes historiques », *Études Vietnamiennes* 21. Hanoi (1970), 176 p.

²⁰ P. 10 de FERAY, Pierre-Richard, *Le Viêt-Nam*, Paris, P.U.F. (Que sais-je? 398), 1984.

aujourd'hui que les légendes sont vraies et qu'il était déjà là, avec ses rois, lorsque l'histoire se leva sur ses plaines et ses collines du Nord, où ses artisans avaient forgé les tambours de bronze de Dong Son²¹.

Les fouilles font peu à peu resurgir l'ancienne société viêt²².

L'empereur Tsin Ché Houang Ti attaque une première fois le Viêt-Nam, en 214 avant notre ère²³;

Le Viêt-Nam entre dans l'histoire, en 208 avant Jésus-Christ, sous le nom de Nam Viêt²⁴.

Et ainsi de suite pour les étapes d'une histoire conçue comme révélation d'une nationalité vietnamienne implicitement supposée constituée antérieurement à l'histoire²⁵.

Comment donc apprécier la notion de nationalité vietnamienne? N'est-elle qu'un mot pratique ? Faut-il la saisir essentiellement dans sa diversité, plus ou moins bien empaquetée par un générique ethnique abstrait ? Faut-il, au contraire, tenir cette diversité pour négligeable au regard des constantes historiques de sa personnalité culturelle ? C'est le problème que nous allons chercher à reposer à partir d'une réflexion sur la périodisation d'une histoire régionale centrée sur le Tonkin.

2. La protohistoire et la question du Dongsonien

La première chose à noter est qu'écologiquement, rien ne paraît prédestiner le territoire de l'actuel Viêt-Nam (non plus que le Tonkin) à constituer une « niche » prédestinée²⁶ pour engendrer une histoire nationale. On le lira plutôt à l'aune de la généralité de la zone, du point de vue de l'Asie orientale²⁷, ou de celui de l'Asie du Sud-est²⁸. De fait, l'interprétation des dernières phases du protohistorique

²¹ DEVILLERS, Philippe, « Viêt-Nam », *Encyclopédie Universalis*, CD.

²² P. 75 de la réédition de LE Thanh Khoi, *Le Viêt-Nam, histoire et civilisation*, Paris, Ed. de Minuit, 1955. 587 p. ; rééd. *Histoire du Viet Nam des origines à 1858*, Paris, Sudestasia, 1981.

²³ P. 25 de CHESNEAUX, Jean, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, Paris, Ed. Sociales, 1955. 323 p. dont on appréciera cependant certains angles d'approche peu orthodoxes.

²⁴ P. 15 de MASSON, André, *Histoire de l'Indochine*, Paris, PUF (Que sais-je ? 398), 1949.

²⁵ WILLIAMS, Lea E., *Southeast Asia. A history*, New York, Oxford UP, 1976, 299 p., consacre quelques pages (40 s.) à « The special case of Viêtnam » avec de singulières références : « The continued use of the Vietnamese spoken language throughout the period of Chinese rule... ».

²⁶ GOUROU, Pierre, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Paris, Hartmann (Centre d'études de politique étrangère, travaux n°XIV), 1940, 466 p. ; ROBEQUAIN, Charles, *L'Indochine française*, Paris, Armand Colin (col. n°179), 194, in-12°, 219 p. (2° éd. revue et mise à jour).

²⁷ PEZEU-MASSABUAU, Jacques, *Pays et paysages d'Extrême-Orient*, Paris, P.U.F., (Sup Le Géographe 20), 1977, 256 p.

²⁸ STEINBERG, David Joel (éd.), *In search of Southeast Asia, a modern history*, Kuala Lumpur, Oxford UP, 1971, 522 p.

tonkinois, étiquetées « Civilisation de Đông-son », illustre d'emblée la nécessité de reprendre la lecture de l'histoire du « Viêt-Nam » en assumant la complexité de son contexte²⁹.

Rappelons d'abord – pour saisir l'enjeu politico-culturel (non dit) de cette question archéologique – qu'à cette strate dongsonienne sont liés un certain nombre d'objets en bronze (tambours de bronze³⁰, urnes, etc.) qui ont servi de symboles de légitimation pour de nombreuses chefferies sud-est asiatiques et de Chine du Sud³¹. Le problème est seulement de savoir d'où viennent ces objets et qui en contrôle la détention ; en clair qui – avant même l'arrivée des « Chinois » et des « Indiens » – est « l'auteur » de la civilisation sud-est asiatique « originale » au sens large ? Très précisément, peut-on considérer les « dongsoniens » comme de glorieux « proto-viêtamiens » ?

Cette conviction selon laquelle le Dongsonien constitue l'état primordial de la nationalité viêtamienn³² a été structurée au point d'en faire la référence nationale essentielle. Ainsi, dans les Musées historiques du Viêt-Nam, la salle des origines offre, par exemple, des panneaux didactiques qui enseignent par évolution subtile des motifs, la continuité entre les scènes représentées sur les tambours de bronze et celles vécues par la paysannerie vietnamienne actuelle ; ceci alors que la phase « chinoise » de l'histoire du Tonkin peut être superbement ignorée, aussi bien que la phase « indienne » de l'histoire de la Cochinchine (en reléguant un temps les pièces archéologiques khmères, autrefois exposées, dans des réduits fermés...)³³. Mais surtout il est fait du Dongsonien une utilisation symbolique : des vases en forme de tambours de bronze s'alignent le long des allées qui conduisent à la

²⁹ COEDÈS, G., *Les peuples de la Péninsule indochinoise*, Paris, Dunod, 1962, 228 p. ; KEYES, C., *The Golden Peninsula, culture and adaptation in mainland Southeast Asia*, New York, Macmillan, 1977, 370 p.

³⁰ GIRARD-GESLAN, Maud, « Le Viêt Nam », pp. 286-287 et « Un témoin de la protohistoire : le tambour de bronze », pp. 290-291 [in] *Le Grand Atlas de l'Archéologie*, Encyclopaedia Universalis, 1985 ; et *Id.*, « L'art du Viêt-Nam », pp. 705-708, [in] CHATELET, Albert et GROSLIER, Bernard Philippe (sous la direction de), *Histoire de l'Art*, t. 2. Paris, Larousse, 1985.

³¹ On rappellera, parmi celles qui ont été consacrées à la protohistoire sud-est asiatique, les intuitions, malheureusement non publiées, de Paul LEVY, délivrées dans le cadre de ses séminaires de l'E.P.H.E. (voir *Annuaire*). On évoquera aussi Helmut LOOFS-WISSOWA, etc.

³² TRAN Van Tot, « Introduction à l'art ancien du Viêt-Nam », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises (BSEI)* XLIV (1), 1969, pp. 1-104.

³³ Et accessoirement en affectant de considérer les Khmers de Cochinchine – héritiers d'une tradition nationale et étatique bien antérieure à celle des Viêtamiens – comme une simple « Minorité Nationale » parmi d'autres, tout en omettant d'en cartographier l'implantation (cf. NGUYEN Van Huy (Directeur), & al., *Musée d'Ethnographie du Vietnam*, Hanoi, 1997, 123 p.).

maison d'Ho Chi Minh à Hanoi³⁴ ; bâtiments et publications officiels³⁵ s'ornent de motifs d'après des objets dongsoniens.

Pourtant les conclusions qu'autorise l'archéologie sont plus nuancées : évoquer, pour cette strate chronologique, des royaumes et des sociétés organiques, bref un monde déjà 'civilisé' est trop optimiste. Si au delà de structures villageoises et tribales, on repère sur le tard, au Tonkin, des chefferies notables, elles ne témoignent pas d'un destin exceptionnel au sein d'un vaste espace « Man »³⁶ qu'il faut élargir à une bonne part de l'Asie du Sud-est et de la Chine du Sud ; elles ne préfigurent pas plus l'avenir 'national' du Viêt-Nam, malgré le recueil tardifs d'intéressantes traditions légendaires par les annalistes royaux... et leurs mises en scène contemporaines dans plusieurs talentueuses bandes dessinées, publiées en fascicules largement répandues à des fins à la fois pédagogiques et de propagande³⁷. Le groupement de ces tribaux sous un toponyme tonkinois n'enregistre que l'histoire de la recherche, sans préjuger de leur homogénéité ethnique, à plus forte raison de leur proto-viêtnamité³⁸, sauf à vider la définition de tout contenu. Rappelons en écho que la civilisation du proche Founan, pourtant postérieure de plusieurs siècles, mieux connue et manipulant l'écrit, n'a pu être ethniquement attribuée, pas même aux Khmers qui s'en réclamaient anciennement pourtant par le biais de mythes dynastiques bien connus³⁹.

3. Le double discours ambigu de l'entrée dans l'histoire

De récentes découvertes suggèrent que l'épicentre de la culture dongsonienne pourrait être situé au Yunnan⁴⁰, ou au Guangxi, etc.⁴¹ (sans pour autant que l'on

³⁴ Laquelle était située auprès d'une pièce d'eau où, conformément au symbolisme chinois du pouvoir, le Président Ho était dit avoir l'habitude de nourrir des carpes....

³⁵ Ainsi, l'ouvrage de propagande de la République Socialiste du Viet Nam en France, *Bulletin du Viet Nam* (Paris), numéro spécial, juin 1977, Paris, impr. PCK, Meudon, 103 p. arbore-t-il en couverture une reproduction de la table d'un tambour de bronze et le titre « Viet Nam ».

³⁶ P. 701 de POREE-MASPERO, Eveline, *Étude sur les rites agraires des Cambodgiens*, t. III., Paris/La Haye, Mouton/EPHE, 1969.

³⁷ Par exemple la série *Lich su Viêt Nam bang tranh* (sous la resp. de TRAN Bach Dang), Saigon, Nha Xuat Ban Tré, 1998, publie des fascicules de 100 pages racontant l'histoire du royaume d'Au Lac (fascicule V), des sœurs Trung (fasc. VI), de Ba Trieu (fasc. VII), etc. en mobilisant une documentation protohistorique et ethnographique de bonne qualité au service d'une reconstitution iconographique réaliste, puis en mettant, *in fine*, des données explicitement en relation avec le folklore sino-viêtnamien et des photos de l'état contemporain des sites.

³⁸ SMITH, R.B. & WATSON, W. (ed.), *Early Southeast Asia*, Londres, Oxford UP /SOAS, 1979, 561 p.

³⁹ GROSLIER, Bernard-Philippe, « Pour une géographie historique du Cambodge », pp. 337-379, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°104, 1973.

⁴⁰ PIRAZZOLI T'SERSTEVENS, Michèle, *La Civilisation du royaume de Dian à l'époque Han*, Paris, Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO), PEFE0 XCIV, 1974, 339 p. ; RAWSON, Jessica, *The*

doive la déclarer « chinoise »). De fait, on voit mal une civilisation s'enraciner dans un delta mal colmaté, sujet à de catastrophiques inondations, et à peu près désert avant l'introduction du modèle chinois⁴² : en témoigne l'histoire des deltas voisins, que ce soit par similitude ceux de Chine du Sud, ou par contraste ceux d'Indochine indianisée⁴³. Plus largement encore, l'origine de cette culture serait aussi à rechercher dans une confluence d'influence extérieure⁴⁴ : chinoise du Nord, cimmérienne... ; de plus, le Tonkin n'aurait constitué qu'une étape dans la migration séculaire des « Dongsoniens », ces derniers achevant leur dispersion au moment de l'émergence de l'Empire chinois, un peu à la manière des Thaïs au moment de l'émergence de l'Empire mongol, ou – pour rester dans des réalités contemporaines – à la manière des Hmongs devant l'émergence des bureaucraties modernes.

Ainsi, en l'état de la recherche, il n'est pas démontré que le dongsonien soit le révélateur d'une structure sociale spécifiquement 'proto-vietnamienne' sur laquelle l'histoire ultérieure se construirait. Il n'est même pas assuré, en dehors des attestations d'une mythologie historique de composition tardive, que le Tonkin ait servi de cadre à une chefferie importante. Cela dit, du point de vue de l'anthropologie politique, il a existé quelque chose, sans doute à la manière des « chefferies » Yue de Chine du Sud, même si l'on est loin de savoir ce qu'elles recouvraient. Et il existe bien toute une interprétation en termes « d'histoire légendaire » qui laisse entendre qu'au moins une partie du Tonkin ait été constitué en royaume conscient de son identité nationale⁴⁵, mais on n'a guère les moyens d'aller plus loin.

La thèse officielle veut ensuite que ce Tonkin réputé constitué en royaume ait été « colonisé »⁴⁶ par la Chine, du II^e s. av. J.-C. au X^e s. ap. J.-C., occupation précaire, secouée de révoltes, signes de l'existence d'une nationalité vietnamienne brimée. Or, à considérer la durée de cette « occupation » (plus d'un millénaire), on ne voit déjà pas quel sens donner au mot lui-même. En réinscrivant ensuite l'établissement

Chinese bronzes of Yunnan, Londres, Sidgwick & Jackson, 1976 ; [Musée de la province du Yunnan] *Yun Nan qing long qi* [Les objets en bronze du Yunnan], Beijing, Wen wu chu ban she, 1981.

⁴¹ [Comité des vestiges historiques de la région autonome des Zhuang], *Guangxi chu tu wen wu* [Les vestiges historiques de la province du Guangxi], Beijing, Wen wu chu ban she, 1978.

⁴² P. 65 s. de BUCHANAN, Keith, *L'espace chinois ; ses transformations des origines à Mao Zedong*, Paris, Armand Colin (U), 1973, 351 p.

⁴³ P. 24 de GOUROU, Pierre, *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Paris, Plon (Terre Humaine), 1982, 455 p. [aussi p. 18 et 313].

⁴⁴ P. 81 de QUARITCH WALES, H.G., *The making of Greater India*, 3^e ed. Londres, Bernard Quaritch, 1974, 249 p.

⁴⁵ Voir l'ouvrage consacré à l'histoire du Tonkin du III^e s. avant J.-C. au X^e s. après J.-C., TAYLOR, Keith Weller, *The birth of Vietnam*, Berkeley, California UP, 1983, 397 p.

⁴⁶ Lecture qui a pour pendant le discours – tout aussi irréal – sur la « colonisation » indienne du reste de l'Asie du Sud-Est.

de cette « occupation » dans le mouvement de l'histoire régionale, on constate qu'il ne peut s'agir d'une colonisation par une « Chine » qui venait juste de prendre corps, mais qu'il s'agit en réalité de la participation à une synchronisation politique « impériale » d'éléments déjà coordonnés (dans les termes de l'époque et de la zone) par de multiples réseaux d'échanges⁴⁷. Y sont partie prenante aussi bien des Etats (comme les royaumes de Chine propre, celle du lœss), que des tribaux (dont ceux du sud du Fleuve Bleu). Le Tonkin relève de cet ensemble géo-économique car il en constitue l'une des principales portes d'entrée maritime : celle de la voie de cabotage reliant l'Asie du Sud-est à l'Extrême-Orient ; certains historiens ne placent-ils pas à Hanoi le terminus du *Périple de la Mer Érythrée* évoqué par les marins égypto-grecs du 1^{er} s. de notre ère ?⁴⁸

Mieux encore, des processus parallèles de mise en synchronie géo-économique se retrouvent tout au long du vaste réseau d'échanges économiques mondial qui se met en place dans les derniers siècles qui précèdent l'ère chrétienne : au Moyen-Orient l'empire d'Alexandre, aux Indes celui d'Asoka, en Asie centrale les premières confédérations hunniques, etc.⁴⁹ qui traduisent une redéfinition des assises de l'histoire eurasiatique.

II. UN MEMBRE PARMIS D'AUTRES DE LA FAMILLE CHINOISE

1. La prétendue occupation chinoise

Le Tonkin n'a donc pas été « colonisé » et encore moins « occupé » comme le martèle une certaine bibliographie⁵⁰, et son histoire ne connaît pas un « hiatus » chinois. Comme tant d'autres régions dites 'han'⁵¹ ou non-han, le Tonkin a fait partie d'un puzzle durablement pluriethnique, dont les parties se sont mutuellement composées vers les IV^e-III^e s. av. J.-C, et dont la cohésion, entérinée par l'adhésion collective des populations, a servi d'armature à un projet impérial⁵².

⁴⁷ PULLEYBLANK, E.G., « The Chinese and their neighbors in prehistoric and early historic times », pp. 411-466 [in] KEIGHTLEY, David N. (ed.), *The origins of Chinese civilization*, Berkeley, University of California Press, 1983, 617 p.

⁴⁸ LEVY, Paul & NEPOTE, Jacques, « Le Périple de la mer Érythrée », *Péninsule* 30, 1995 (1), pp. 5-109. Et plus largement LEVY, Paul, *L'Inde, l'Asie centrale et la problématique 'Extrême-Orient', dans la Géographie de Claude Ptolémée* [inédit].

⁴⁹ Phénomène parallèle en Occident à celui de l'Empire Romain, empire pluriethnique où la composante « latine » était minoritaire, et dans la majeure partie de l'Empire, accessoire.

⁵⁰ Par exemple BEZACIER, Louis, *Le Vietnam, de la préhistoire à la fin de l'occupation chinoise*, Paris, Picard, 1972, XII-343 p.

⁵¹ La notion de 'han' nous paraît par ailleurs plus un référent symbolique globalisant qu'un critère scientifiquement discriminant.

⁵² Au-delà des références mythiques et religieuses chinoises aux « empereurs civilisateurs », la notion d'Empire au sens politique n'étant pas, par elle-même, à proprement parler « chinoise », car

Il est d'ailleurs significatif que cette coordination autoritaire ait été engagée, et sur la base d'un modèle sensiblement « antichinois », par une principauté culturellement marginale au regard de la tradition classique de la basse vallée du fleuve Jaune : la principauté, par bien des traits encore « barbare », des Qing des confins sino-tibéto-mongols⁵³.

Progressivement cet Empire s'est identifié à travers un modèle culturel à vocation universelle, le modèle dit 'chinois', en réalité élaboré et revendiqué par des dizaines d'ethnies n'ayant rien de 'han', dont les habitants du Tonkin, aussi bien que des étrangers venant servir au Tonkin⁵⁴. Il est donc naturel que le Tonkin, comme bien d'autres régions de Chine du Sud, se soit distingué par son orthodoxie et sa fidélité aux Empereurs chinois. Cette fidélité lui valant régulièrement de servir de refuge aux clans légitimistes 'chinois', parmi les derniers en date certains des ultimes partisans des Mings.

Ainsi, présenter les troubles qui agitent le Tonkin au premier millénaire de notre ère comme « antichinois »⁵⁵, est un bel anachronisme. Toutes les provinces de l'Empire ont, à toute époque, connu de façon similaire rébellions, mouvements centrifuges et dynasties locales qu'on ne saurait assimiler à des manifestations de consciences nationales opprimées ; en particulier au Tonkin, où « presque toujours les révoltés – y compris ceux qui veulent se libérer de l'Empire [chinois] et fonder leur propre État indépendant – sont d'origine chinoise »⁵⁶. Il faut simplement comprendre que de par la logique cyclique de la détention du pouvoir central en « Chine », le tissu impérial est régulièrement déchiré et laisse émerger la fragmentation des entités locales, avant de se reconstituer de manière unitaire non moins régulièrement, quand une légitimité dynastique réapparaît.

Ainsi, si l'on constate qu'il existe aujourd'hui des Viêtamiens avec leur vernaculaire, leurs institutions, leur cuisine, etc., ils n'en sont pas moins également, dans une perspective historique et culturelle jugeant les sociétés à une

elle est issue des traditions iraniennes des Achéménides, et n'est parvenu en « Chine » qu'au terme d'une lente transition à travers l'Asie Centrale par la voie continentale de la Route de la Soie.

⁵³ P. 1569 de GROUSSET, René & REGNAULT-GATIER, Sylvie, *L'Extrême Orient*, [in] *Histoire Universelle* T.I. Encyclopédie de la Pléiade, 1956.

⁵⁴ DAUDIN, P., « Un Japonais à la cour des T'ang, Gouverneur du Protectorat d'Annam : Abeno Nakamaro alias Tch'ao Heng (698-770) », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, BSEI, XL, 1965, n°3, pp. 215-280. Mais on pourrait évoquer aussi bien des « Indiens », des « Sogdiens », puis des « Musulmans », etc.

⁵⁵ Comme dans la carte « Vietnamese rebellions against Chinese domination », p. 9, PLUVIER, Jan M., *Historical Atlas of South-East Asia*, Leiden, Brill, 1995, in -I^o, 64 p.

⁵⁶ P. 209 de ZENRYU Tsukamoto, « Le rayonnement chinois. Corée, Japon, Viêt Nam, Tibet », pp. 187-210 [in] TOYNBEE Arnold (sous la direction de), *L'autre moitié du monde*, Paris/Bruxelles, Elsevier Séquoia, 1976, 399 p.

échelle pluriséculaire, des « Chinois »⁵⁷. Certes, une espèce particulière, une variété de « Chinois » au même titre que les autres ethnies « hanisées »⁵⁸ du Sud du Yangzjiang ; « variété » s'entend ici au sens impérial et culturel du terme⁵⁹ et non au sens « ethnique », un peu comme nous Français, sommes une variété de « Latins ».

2. Une variété marginale de Chinois

Leur situation n'est pas tellement différente de celle des Cantonais par exemple. Comme eux, ils relèvent d'ethnies originellement non-han, et ont revendiqué une adhésion vive au modèle chinois, tout en intégrant ultérieurement des traits occidentaux ; ce qui les oppose d'une part aux bouddhistes theravada, et d'autre part aux « Han » propres (au sens de locuteurs des dialectes chinois du Nord). Comme les Cantonais encore, ils ont tôt entamé une lutte à la fois anti-impériale et anticolonialiste, débouchant à peu près en même temps sur la proclamation de

⁵⁷ Ainsi que doit l'enregistrer la bibliographie dès qu'elle traite de certaines questions ; ainsi lorsque la 'Société des Etudes Indochinoises' (S.E.I.) se lance au début du XX^e siècle dans sa collection de Monographies provinciales constituant la *Géographie physique, économique et historique de la Cochinchine*, toponymes et noms propres sont généralement donnés en caractères chinois. Dans une perspective plus contemporaine, le Viêt-Nam est réintégré métaphoriquement à l'image économique chinoise à travers le terme 'dragon'. Voir « Le Viêt-nam, émergence d'un nouveau dragon », p. 188 de BRUNEAU, Michel & Christian TAILLARD, Benoît ANTHEAUME, Joël BONNEMAISON, *Asie du Sud-Est, Océanie, [in] Géographie Universelle* (sous la direction de Roger BRUNET), Belin/Reclus, 1995.

⁵⁸ Sauf pour ce qui est des gens du berceau de la civilisation chinoise, les gens du cours moyen du Fleuve Jaune, la qualification de « chinois » se repère à travers un long processus de « sinisation ». Etre chinois est un processus « en devenir » que signale par exemple, à propos de l'histoire de l'art, Bernard-Philippe GROSLIER, *Indochine, carrefour des Arts*, Paris, Albin Michel (L'Art dans le Monde), 1961, à la p. 230 : « Après la période de Dai-la [du nom de la citadelle de Hanoi] qui fut le dernier moment durant lequel les Vietnamiens révélèrent quelque personnalité, l'art devient de plus en plus le reflet des styles chinois. L'influence des Yuan, puis des Ming, l'organisation impériale du pays qui prit volontairement ses exemples à Pékin, achevèrent cette subordination ».

⁵⁹ On rappellera que jusqu'en 1919, la langue de culture officielle et d'enseignement au Viêt-Nam est le chinois classique (pp. 256 sq. de NGUYEN THE ANH, *Monarchie et fait colonial au Viêt-Nam (1875-1925), le crépuscule d'un ordre traditionnel*, Paris, L'Harmattan [Recherches Asiatiques], 1992, 311 p.) et que jusqu'au début du troisième tiers du XX^e s., jusqu'aux massacres du Têt de 1968, la Cour de Hué au sens large demeurait un conservatoire de cette culture classique éradiquée depuis des décennies de Chine même. Voir le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, dont l'E.F.E.O. vient de livrer la collection dans un CD-ROM. compilé sous la responsabilité de VO Dy Dan, NGUYEN Hong Tran, Philippe PAPIN et Philippe LE FAILLER. A ce propos, on lira Philippe PAPIN, « Géographie et politique dans le Viêt-Nam ancien », *BEFEO* 87, 2000, pp. 609-620, qui développe une problématique proche de celle de cet article. Sur la permanence de la marque confucéenne, voir TRINH Van Thao, *L'école française en Indochine*, Paris, Karthala (Hommes et Sociétés), 1995, 321 p., qui signale par exemple (p. 119) qu'en Cochinchine, en 1890, 42,5% du corps enseignant est composé de Professeurs de chinois.

régimes d'inspiration identique. Dans cette perspective, la différence entre Cantonais et Viêtnamiens se situe au niveau des modalités de leur intégration à l'Empire. Pour dire les faits cursivement : alors que les Cantonais ont constitué une « vice-royauté » à l'intérieur des frontières de l'Empire, c'est-à-dire sous contrôle impérial direct, les Viêtnamiens ont constitué une « vice-royauté » parallèle, mais à l'extérieur des frontières et sous contrôle impérial indirect.

Cela s'explique ainsi : l'Empire chinois ayant connu son expansion maximum (755) avec la dynastie des Tang, il était normal que le déclin de celle-ci coïncidât avec le plus fort éclatement de l'Empire. De fait, au X^e siècle (de 907 à 960), l'ancien espace impérial voit resurgir la trame des régions géopolitiques qui l'avaient composé, sous forme d'une dizaine de principautés (Wu, Yin, Min, Chu, Shu, etc.) livrées à une autonomie politique croissante⁶⁰ ; parmi celles-ci, l'ensemble appelé Annam comprenant aussi bien le Tonkin qu'une partie des actuelles provinces de Canton, du Guangxi, du Yunnan et du Guizhou⁶¹. Mais la conscience collective d'appartenir à l'entité « chinoise » n'ayant pas été atteinte malgré la longueur de la brisure administrative, lorsqu'une nouvelle dynastie, celle des Song, vient remettre de l'ordre à partir de 960, *lato sensu* l'ensemble précédent se recoagule en quelques années. A ceci près que des zones tampons, dont les provinces tonkinoises, ne sont, après quelques hésitations du pouvoir central, pas pleinement réintégrées à la sphère d'administration impériale directe.

Mais à bien considérer la façon dont l'État central a géré la question, on décèle moins un déclin de son pouvoir, qu'un souci cosmologique de se constituer un glacis rituel accompagné d'un certain désintérêt pour ces régions périphériques. Il s'avère que pour l'administration impériale, le contrôle direct du Tonkin n'a plus d'intérêt : de fait, avec les progrès de la technologie navale⁶², la navigation tend à pouvoir s'effectuer en droiture des détroits malais aux côtes du Champa, et de là jusqu'à Canton. Le Tonkin, transformé en cul-de-sac isolé et en zone de dépression commerciale, est désormais à l'écart des grandes voies de navigation.

De fait, la cartographie occidentale, reflet des routes maritimes commerciales, laissera en blanc la région du delta du Tonkin jusque vers le milieu du XVI^e siècle, alors le reste de la péninsule indochinoise, l'Insulinde et les côtes chinoises commencent à être correctement relevés. Et il faudra l'onéreuse construction de toute pièce du port de Haiphong à la fin du XIX^e s. pour que le Tonkin dispose d'un véritable port !

⁶⁰ Période selon l'historiographie chinoise « des cinq dynasties et des dix royaumes ».

⁶¹ P. 33 de HERRMANN, Albert, *An historical atlas of China*, Edinburgh U.P., 1966, 88 p. ; p. 52 de CHANG Chi-Yun, *Historical Atlas of China*, 2 vol., Taipei, Chinese Culture U.P., 1980.

⁶² P. 19 de LE Thành Khôi, *Histoire de l'Asie du Sud-Est*, Paris, P.U.F. (Que sais-je? 804), 1959, 128 p. ; p. 287 de GERNET, Jacques, *Le monde chinois*, Paris, Armand Colin (Destins du Monde), 1972, 699 p.

3. Jeu naturel des forces centrifuges et premiers signes d'abandon par la Chine

A ce désintérêt structurel s'ajoute enfin une bonne raison conjoncturelle, fruit de réalisme politique. La désagrégation de l'administration impériale avait livré ces provinces extrêmes de l'Empire à une coûteuse anarchie où, de la fin du IX^e s. au milieu du XI^e s., des forces « féodales » locales et passablement rustiques s'entretenant. L'historiographie postérieure le rapportera comme la succession d'une demi-douzaine de « dynasties vietnamiennes ». Il reste que cela témoigne que, localement, des forces centrifuges ont pu se structurer de manière autonome et qu'une manière de patriotisme local commencerait à poindre. En effet, en l'absence de la Chine, ces forces, pour retrouver une légitimation, se réclament de la seule tradition étatique locale qui ait un semblant de substance⁶³ : l'éphémère royaume du Nam-Viêt (de -207 à -111), gouvernorat chinois de Canton révolté contre l'autorité centrale, et paradoxalement « colonisateur » du Tonkin en -180 ; ainsi que, non moins paradoxalement, de réactions indigènes violentes à ces apports culturels « chinois » qui allaient façonner l'identité vietnamienne (comme l'épisode de la révolte de 42 dite « des sœurs Trung »⁶⁴, métaphore du refus des aristocraties matrilineaires tribales locales à se couler dans le modèle étatique confucéen dont allait se réclamer la future nation vietnamienne).

Si bien que, lorsque après le siècle de désordre qui avait suivi la disparition de la dynastie des Tang, l'espace chinois était repacifié par la dynastie des Song, et que dans ce cadre un certain équilibre local semblait se redéfinir au Tonkin autour d'une famille, celle des Ly – laquelle prenait le plus grand soin de se mouler sur le modèle chinois – le gouvernement impérial des Song jugea irréaliste de prétendre leur faire réintégrer tel quel le cadre d'une administration directe. Il préféra entériner la situation après avoir rectifié sa frontière méridionale sur des positions sûres (1084)⁶⁵. Il légitima d'autant plus aisément la chefferie tonkinoise que son autonomie constituait le meilleur des écrans avec les turbulents Chams, que l'Empire, en près d'un millénaire, n'était pas parvenu à stabiliser ; rempart

⁶³ P. 162 de TAYLOR, Keith, « The rise of Dai Viêt and the establishment of Thang-long », pp. 149-191, [in] HALL, Kenneth R. & WHITMORE, John K. (éd.), *Explorations in Early Southeast Asian history : the origins of Southeast Asian Statecraft*, Ann Arbor, Michigan UP (Michigan papers on South and Southeast Asia, 11), 1976.

⁶⁴ Voir pp. 91 sq. de LE Thành Khôi, *Histoire du Viêt-nam des origines à 1858*, Paris, Sudestisie, 1982, 452 p. ; et BUI Quang Trung, « Le soulèvement des sœurs Trung à travers les textes et le folklore vietnamien [conférence] », *BSEI*, XXXVI, 1961, n°1, pp. 71-85.

⁶⁵ LÊ Thành Khôi, *op. cit.* p. 159 s.

d'autant plus nécessaire que ces derniers, pour avoir été les bénéficiaires locaux du nouvel équilibre maritime, étaient à leur apogée⁶⁶ avec leur redoutable marine.

Mais en dehors de l'expression dynastique d'un certain patriotisme local, le Tonkin « indépendant » ne se différencie pas réellement du reste de la Chine du Sud⁶⁷ ; en tout cas beaucoup moins que d'autres régions qui feront ultérieurement partie de l'Empire, tel le Yunnan. Ce qu'attestent des sources aussi neutres – car peu impliquées – que les sources arabes du Moyen-Orient : ainsi, Idrissi, en plein XII^e s. rapporte-t-il qu'en venant du Champa, le port de Lung-pien, près d'Hanoi, est la première escale en territoire *chinois*⁶⁸. De fait, le royaume tonkinois, conforté par l'octroi de titres de plus en plus honorifiques, assume avec orgueil et fidélité son statut de grand feudataire impérial Song, ceci au point d'apparaître comme l'un des réduits les plus déterminés de l'Empire, lorsque les Song subissent l'assaut mongol. Et ce n'est qu'au terme d'une résistance désespérée (1257-1289), qu'ils devront se soumettre, les derniers de l'espace impérial Song.

III. LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE PARADOXALE

1. Réintégration « familiale », abandon définitif et émergence d'un patriotisme régional retenu

C'est intellectuellement la raison pour laquelle, après que les Mongols aient été chassés par les Ming (1387), et que l'intérêt géopolitique chinois se soit – pour un temps – reporté vers les Mers du Sud, le Tonkin, auquel ses princes Ly puis Tran ne sont pas parvenus à donner un équilibre politique durable, et encore moins une véritable identité historique et nationale⁶⁹, retrouve naturellement sa place au sein

⁶⁶ BOISSELIER, Jean, *La statuaire du Champa, recherches sur les cultes et l'iconographie*. PEFEO LIV, 1963, 468 p. + ill.

⁶⁷ LANGLET, Philippe, « La tradition vietnamienne : un état national au sein de la civilisation chinoise » [d'après la trad. des 33^e et 34^e chapitres du *Khâm dinh viêt su thông giam cuong muc* (Texte et commentaire formant le miroir complet de l'histoire viêt, établi par ordre impérial)], *BSEI*, XLV, 1970, n° 2-3, pp. I-VIII, 1-395 et I-VI.

⁶⁸ P. 54 de TIBBETTS, G.R., *A study of the Arabic texts containing material on South-East Asia*, Leiden & London, Brill/Royal Asiatic Society (Oriental transl. N.S. XLIV), 1979, 294 p.

⁶⁹ WOLTERS, O.W., « Historians and Emperors in Vietnam and China: comments arising out of the Le Van Huu's History, presented to the Tran court in 1272 », pp. 69-89, dans Anthony REID and David MARR, *Perceptions of the past in Southeast Asia*, Singapore, Heinemann, 1979, 436 p., montre bien comment la tentative d'identification nationale des Tran se module à l'intérieur de la conscience politico-culturelle chinoise. Dans le même esprit, WHITMORE, John K., « The Vietnamese Confucian scholar's view of his country's early history », pp. 193-203, [in] HALL, Kenneth R. & WHITMORE, John K. (ed.), *Explorations in early Southeast Asian history : the origins of Southeast Asian statecraft*, Ann Arbor, Michigan UP (Papers on S and SEA), 1976, 358 p.

de l'administration impériale directe (1406), celles des Ming, dès que l'administration de l'empereur Yongle (1402-1424) développe sa politique impériale en direction du Sud⁷⁰. Lesquels Ming manifestent à travers des expéditions maritimes à travers les Mers du Sud l'universalité de l'ordre chinois retrouvé⁷¹.

Mais les Ming, qui se retrouvent bientôt accaparés par la situation en Asie centrale, doivent faire basculer leur souci géopolitique : ils abandonnent en 1421 Nankin (« capitale du Sud ») – c'est-à-dire un regard méridional et côtier – pour Pékin (« capitale du Nord ») – c'est-à-dire un regard septentrional et continental. De ce fait le Tonkin redevient, par rapport au nouveau centre de gravité de l'Empire, une marge lointaine, que les courriers impériaux mettent six semaines à atteindre⁷². Selon la logique symbolique du modèle impérial, l'espace du Tonkin – confié à une dynastie Lê qui continuera à s'identifier au modèle chinois, que ce soit sur le plan juridique⁷³, socioreligieux⁷⁴, ou politico-rituel⁷⁵ – se retrouve alors « rétrogradé » dans la hiérarchie administrative chinoise, et reclassé au rang des domaines d'administration indirecte des tributaires de premier rang (1428), au côté d'entités comme la Corée, ou la Seigneurie maritime des Ryukyu. En 1435, l'abandon de la politique de commerce maritime de Yongle signait le renoncement définitif de l'Empire des Ming à contrôler en direct le Tonkin.

La situation diplomatique du Tonkin dans l'ensemble chinois est cependant à ce point ambiguë qu'il faut attendre l'extrême fin du XVI^e s., pour que la cartographie occidentale, avec un De Jode, un Ortelius, un Langren ou un Linschoten, commence à spécifiquement identifier un royaume de

⁷⁰ WANG Gungwu, « The opening of relations between China and Malacca, 1403-5 », pp. 87-104 [in] BASTIN, John & ROOLVINK, R. (ed.), *Malayan & Indonesian Studies, essays presented to Sir Richard Winstedt on his eighty-fifth birthday*, Oxford, Clarendon, 1964, 357 p.

⁷¹ WHITMORE, J.K., *Viet Nam, Ho Quy Ly, and the Ming, 1371-1421*, Newhaven, Yale University Press, 1985, SEA Studies, Lac Viet series 2, 214 p.

⁷² P. 94 de BLUNDEN, Caroline & ELVIN, Mark (adaptation de Pierre-Etienne WILL), *Atlas de la Chine*. Paris, Nathan, 1986, in-4°, 238 p.

⁷³ DELOUSTAL, Raymond, *La justice dans l'Ancien Annam ; traduction et commentaire du Code des Lê*, extrait du *BEFEO* 1908 à 1911, 318 p. Après avoir rituellement invoqué la filiation des « dernières dynasties qui régnèrent sur notre pays de Viêt [...] Ly [...] », l'introduction du Code (voir p. [183] 7) renvoie le droit aux dynasties Sui et Tang.

⁷⁴ WHITMORE, J.K., *Vietnamese adaptations of Chinese government structure in the XVth century*, Center for East Asian Studies, Univ. of Kansas, 1969, & Yale Univ., SEAS, rep. n°39, Newhaven, Conn., 1970, & *Id.* « Social Organization and Confucian thought in Viet Nam », *SEAS*, XV (2), sept. 1984, pp. 296-306.

⁷⁵ BEZACIER, L., « Les sépultures royales de la dynastie des Lê postérieurs (Hau Lê) », *BEFEO* XLIV, 1847-1950, 1, pp. 21-38.

« Cauchinchina ». Pour la cartographie chinoise contemporaine⁷⁶, l'Annam est sans doute un royaume tributaire disposant de sa personnalité, il n'en reste pas moins inclus au sein de cet espace impérial chinois⁷⁷ conçu comme un carré : l'Annam en occupe l'angle sud-ouest. Jusqu'à la veille du XX^e siècle, le Viêt-Nam a d'ailleurs revendiqué son appartenance à l'espace impérial chinois. Et c'est en tant que suzerain que Pékin envoya des troupes (dont les généraux sont devenus des héros des nationalismes aussi bien chinois que vietnamien⁷⁸) à ses vassaux de Hué pour les secourir dans leur résistance aux entreprises coloniales de la III^e République.

Si l'on en croit l'éclosion timide d'une littérature vietnamienne – et plus seulement chinoise⁷⁹ – d'un droit vietnamien⁸⁰, etc., il faut rapporter à ce XIV^e/XV^e siècle l'éveil au sein du vaste monde chinois d'une sensibilité plus étroitement et plus spécifiquement vietnamienne⁸¹. Ces divers facteurs se combinent pour donner corps à une « nationalité »⁸² qui, de surcroît, prend conscience d'elle-même dans un désir de repousser les bornes de son espace vital (c. 1440) pour rejouer de manière idéale le modèle impérial chinois. Ainsi le Tonkin transforme-t-il alors la pragmatique politique chinoise de pacification des barbares de sa périphérie (en l'occurrence du royaume méridional indianisé des Chams) en conquête systématique⁸³, le *Nam tien*⁸⁴, qui est, elle, une véritable

⁷⁶ DESTOMBES, Marcel, « Une carte chinoise du XVI^e siècle découverte à la Bibliothèque Nationale », *Journal Asiatique* 1974 (1-2).

⁷⁷ VERDEILLE, M., « Itinéraire et cérémonial suivis par les ambassadeurs du Royaume d'Annam lors de l'offrande tributaire à la Cour de Chine, en 1755 », *BSEI*, 70, 1, 1919, pp. 5-11.

⁷⁸ Pensons en particulier au cas du fameux général chinois, dit des Pavillons Noirs, panthéonisé au Tonkin sous son appellatif vietnamien de Luu Vinh Phoc.

⁷⁹ P. 22 de *Anthologie de la littérature vietnamienne*, vol.1 « Des origines au XVII^e s. », Hanoi, Ed. en langues étrangères, 1972. Et NGUYEN Dinh-Hoa, « Patriotism in classical vietnamese literature : evolution of a theme », pp. 303-220, [in] Tham Seong CHEE (éd.) *Literature and Society in Southeast Asia*, Singapore University Press, 1981, 360 p.

⁸⁰ Le droit traditionnel 'vietnamien' a en effet maintenu une structure duelle : pour ce qui est de la vie courante, des dispositions relevant du fond culturel sud-est asiatique, quand l'appareil administratif se conformait au modèle chinois. Voir les études (en japonais) de ces vingt dernières années de YAMAMOTO Tatsuro, KATAKURA Minoru, etc.

⁸¹ Le roman d'Yveline FERAY, *Dix mille printemps*, Paris, Julliard, 1989, 819 p. consacré au lettré Nguyễn Trai (1380-1442) évoque avec bonheur cette question des rapports entre Chine et 'Viêt-Nam'.

⁸² O'HARROW, Stephen, « Nguyen Trai's Binh Dai Cao of 1428 : the development of a Vietnamese national identity », *JSEAS* X (1), march 1979, pp. 159-174.

⁸³ Paradoxe d'autant plus grand que les Ming, qui venaient de mettre un terme aux expéditions maritimes de Zheng He, étaient en train de renoncer à cette politique.

⁸⁴ Phénomène dont la datation a été ultérieurement manipulée pour donner à croire que cet index de l'existence de la nationalité vietnamienne remonterait au XI^e siècle. Voir fig. 3, « L'expansion des Viêtamiens vers le Sud », p. 33 de HUARD, Pierre & DURAND, Maurice, *Connaissance du Viêt-Nam*, Hanoi, EFEO, 1954, 358 p.

colonisation agrémentée d'un ethnocide des populations austronésiennes des plaines.

2. Naissances de « sous-nationalités » autonomes affrontées

Mais du fait du trop rapide succès de cette entreprise, la sanction ne se fait pas attendre et la potentialité de la conscience nationale « vietnamienne » débouche sur sa propre rupture⁸⁵ : d'abord sous forme d'usure de la dynastie des Lê qui entre très vite en crise, puis, au rythme des conquêtes, par déboîtement de « sous-nationalités », dotées chacune de leur personnalité ethnographique, bientôt politique et enfin historique, qui se doivent d'être traitées chacune pour elle-même. En effet, si le dynamisme démographique du delta tonkinois peut sans difficulté alimenter cette expansion, la base « unitaire » propre d'une conscience nationale est encore trop peu assurée pour l'encadrer et la dominer. Aussi, dès que l'État tonkinois s'éloigne trop de son delta et franchit durablement et en profondeur, d'abord la Porte d'Annam⁸⁶, puis le col des Nuages, il ne peut surmonter les tendances centrifuges internes qui se font jour. Ainsi, un demi-siècle après la prise de la capitale cham Vijaya (1471), la guerre civile se répand au cœur même du Tonkin, jusqu'à autoriser le général Mac Dang Dung à renverser les Lê et à se déclarer roi (1527)⁸⁷. Et cette nouvelle dynastie n'a culturellement d'autre choix que de faire marche arrière et de réaffirmer ostensiblement son inscription sous la protection des Ming, attitude qui sera reprise invariablement par les dynasties, à commencer par les Lê qui, chassés par les Tay Son, se réfugieront auprès des Qing, auxquels feront appel les Nguyễn dans les années 1880⁸⁸.

Si une réaction « légitimiste » chasse les Mac désormais cantonnés dans les confins montagneux avec la Chine, restaure les Lê et semble illustrer l'identité propre du futur Viêt-Nam, ce n'est que pour réinstaurer une division des terres des Lê bientôt (1558) resegmentées entre une Seigneurie Trịnh au nord, et une Seigneurie Nguyễn qui s'affirme au sud de la porte d'Annam⁸⁹, laquelle reproduit le schéma séculaire de la guerre des Chams contre les Tonkinois en entamant

⁸⁵ TAYLOR, Keith W., « Regional conflicts among the Viêt peoples between the 13th and 19th centuries », pp 109-134 de NGUYEN Thê Anh et Alain FOREST (éd.), *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*. Paris, L'Harmattan, 1995, 335 p.

⁸⁶ Prétendue « vietnamienne » depuis le XI^e s. sur la foi d'un beau mythe de propagande dynastique. Voir nos propres recherches sur l'histoire du Champa, dans *Péninsule* 1993.

⁸⁷ LE Thành Khôi, *op. cit.*, pp. 247 sq.

⁸⁸ L'empereur Bao-dai se réfugiera à Hong Kong...

⁸⁹ Voir l'ouvrage au titre prudentiellement anachronique de YANG Baoyun, *Contribution à l'histoire de la principauté des Nguyễn au Vietnam méridional (1600-1775)*, Genève, Olizane (Études Orientales), 1992, 251 p.

(1620) une guerre d'indépendance féroce contre les gens du Nord désignés comme « étrangers ».

Or ladite Seigneurie du Sud, désormais coupée de la base démographique du delta, mais ayant récupéré à son profit la politique de marche vers le Sud, ne peut survivre et se développer qu'en absorbant directement une surcharge de « matière » non « vietnamienne » qu'elle a de plus en plus mal à « vietnamiser » : d'une part toujours plus de Chams « indianisés », mais qui ont accepté une partie du modèle chinois pour leur Chancellerie⁹⁰, et d'autre part des communautés marchandes sino-japonaises⁹¹. L'expansion de la « vietnamité » ainsi conduite ne peut évidemment pas aboutir à une reproduction de la personnalité culturelle tonkinoise, et cela d'autant moins que, quand les Seigneurs du Sud débouchent dans le delta du Mékong au début du XVIII^e siècle, ce sont de nouvelles principautés chinoises enclavées en territoire cambodgien⁹² qui sont alors absorbées, et enfin des Khmers.

On repère ainsi du XVI^e s. au XVIII^e s., au sein de l'espace politique des Nguyên, l'émergence d'une sous-nationalité annamite à substrat sino-cham, puis d'une sous-nationalité cochinchinoise à substrat sino-khmer... Et, par voie de conséquence, la réduction de la nationalité des gens du Tonkin à celle de simple sous-nationalité tonkinoise. L'identité de ces trois « sous-nationalités » est suffisamment spécifique pour que, bien que 'cousines', elles n'en affirment pas moins leur indifférence mutuelle⁹³ alimentée par des différences suffisantes⁹⁴ pour nourrir un état de guerre latent, qui depuis n'a pas cessé ; *imbroglio* d'autant plus insoluble que les Tonkinois s'en retrouvent de surcroît écartelés dans la

⁹⁰ Voir l'*Inventaire des archives du Panduranga du fonds de la Société Asiatique de Paris (pièces en caractères chinois)*, Paris, CHCPI, 1984.

⁹¹ PERI, Noël, « Essai sur les relations du Japon et de l'Indochine aux XVI^e et XVII^e siècles », *BEFEO* n°XXIII, 1923, pp. 1-136.

⁹² BOUDET, P., « La conquête de la Cochinchine par les Nguyên et le rôle des émigrés chinois », *BEFEO* n° XLII, 1942, pp. 115-133. Aussi la principauté des Mac (à ne pas confondre avec la dynastie du nord du XVI^e s.) s'est-elle maintenue rituellement jusqu'au milieu du XX^e s. Et, plus largement, TSAI Maw-Kuey, *Les Chinois au Sud-Viêt-nam*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1968, 293 p.

⁹³ L'illustrent les souvenirs en chinois classique, et traduit partiellement en vietnamien c. 1920, de LÂN-ÔNG (pseudonyme de LE Hûu-trác), *Thuong Kinh Ky-Su (relation d'un voyage à la Capitale)*, traduction et annotation par le Dr. NGUYEN Tran-Huan, Paris, EFEO (PEFEO LXXXII), 1972, 177 p., lequel venu à Hanoi en 1782 pour soigner l'héritier des Trinh, n'a pas un mot pour le roi « unitaire » Lê.

⁹⁴ Qui se retrouveront au niveau du Droit. Voir Préface de J. HERAUD, de Paul POMPEI, *Le droit familial et patrimonial au Viêt-Nam*, Paris, Sirey, 1951, XI-423 p., p. IX-X : « Le droit vietnamien n'est pas encore à l'image de l'unité nationale fraîchement reconquise ; il varie sensiblement dans chacune des trois régions ».

contradiction d'être les héritiers directs d'une nationalité « vietnamienne » historique, tout en se réduisant à leur propre sous-nationalité territoriale.

Les tensions imposées à la nationalité « vietnamienne » en gestation sont alors telles qu'une révolte – pour une fois « populaire » sans pour autant être spécifiquement kinh –, celle des Tay Son (1771)⁹⁵, partie des confins montagneux de l'Annam, en arrive à briser jusqu'aux cadres politiques de la Seigneurie du Sud puis du royaume du Tonkin.

3. Les ambiguïtés de constructions unitaires modernes, par référence à la Chine

Cette réaction paraît cependant entraîner un besoin d'harmonie des sous-nationalités au sein d'une grande nationalité, puisque les Tay Son confèrent un statut officiel à la langue vietnamienne écrite en *nôm*⁹⁶. Mais l'hétérogénéité ne se réduit pas pour autant, et les Tay Son ne peuvent qu'instaurer une confédération familiale bancale qui perpétue les divisions nationales traditionnelles (Tonkin, Champa, Cambodge d'aval) sans parvenir à constituer une dynastie « autocéphale » : après avoir tenté de s'autoproclamer souverain du Tonkin, Quang Trung aura la sagesse, au premier francement de sourcil de l'administration de Pékin, de regagner sa position de vassal⁹⁷.

Néanmoins un descendant des Seigneurs du Sud, en sachant mobiliser autour d'un maigre noyau de partisans locaux une coalition hétéroclite de Portugais de Macao⁹⁸, de Français d'Inde, de Siamois, et de Chams, parvient alors, grâce à de la technologie militaire importée, à reprendre le contrôle du delta du Mékong, puis de l'ancienne seigneurie de Hué, et enfin à conquérir le Tonkin (1802), et à obtenir la reconnaissance de Pékin. Mais pour regrouper dans le cadre d'un État à peu près cohérent l'ensemble des régions et des ethnies (restaurées dans leur autonomie) qui composent le Viêt-Nam, le nouveau souverain et ses successeurs se détournent doublement de la voie qui vient d'être proclamée « vietnamienne », comme s'il ne la savait pas sûre :

- D'abord en se réinsérant de manière exclusive au sein de la tradition « fractionnelle » régionale de leur « sous-nationalité » annamite : à Hué, où les

⁹⁵ Lorenzo PERES, « La Révolte et la Guerre des Tayson d'après les Franciscaïns Espagnols de Cochinchine », *BSEI*, Tome XV, 3-4, 1940, Saigon, pp. 65-106.

⁹⁶ Lê Thàn-Khôi, *op. cit.*, p. 330.

⁹⁷ TRUONG Buu Lam, « Intervention versus Tribute in Sino-Vietnamese Relations, 1788-1790 », [in] *The Chinese World Order*, John K. FAIRBANK ed., Cambridge, Harvard UP, 1968, 416 p., pp. 165-179.

⁹⁸ MANGUIN, Pierre-Yves, *Nguyen Anh, Macao et le Portugal*, Paris, EFEO, PEFEO CYXVI, 1984, 278 p. ; pour une approche plus générale des relations des Portugais avec le Viêt-Nam, *Id.*, *Les Portugais sur les côtes du Viêt-Nam et du Champa*, Paris, EFEO, 1972, 324 p.

Nguyen se réclament explicitement de la continuité historique des Seigneurs du Sud, le reste de l'Etat vietnamien étant délégué à une pléiade de gouvernorats et de vice-royautés.

- Ensuite en revenant chercher leur légitimation et leur modèle à Pékin⁹⁹ (mais par dessus les Mandchous) en s'inspirant dans leurs palais¹⁰⁰, tombeaux¹⁰¹ et rituels de Cour, d'une symbolique impériale Ming, en mettant en scène de manière exemplaire la notion d'Empire « chinois » (restauration de l'usage du chinois classique¹⁰², etc.) et de relations internationales à la chinoise, mimant tout un jeu du Tribut¹⁰³ en reconstituant fictivement au sein de l'Empire des principautés « étrangères » (Champa, etc.), en attribuant à leurs voisins des titres ronflants de « rois » ou de « vice-rois » à la chinoise (Cambodge, etc.), puis en se réclamant de manière de plus en plus exclusive d'un confucianisme¹⁰⁴ poussé aux bornes de sa dimension 'théologique'¹⁰⁵. Ce qui fait qu'en forçant légèrement le trait, eu égard aux bouleversements que connaîtra la Chine républicaine, on peut dire que les Vietnamiens sont restés pendant quelques décennies, des années 1910 aux années 1950, les seuls « vrais » Chinois.

Les tensions régionales et internationales ne feront qu'ancrer les Empereurs du Viêt-Nam dans leur détermination, et ce de manière croissante¹⁰⁶, finissant par chercher, depuis l'épicentre du palais de Hué, dans une démarche désespérée et évidemment suicidaire, à purger la société de tout ce qui pourrait apparaître comme une force centrifuge : les Etrangers¹⁰⁷, et les courants idéologiques

⁹⁹ On lira entre les lignes la catastrophe mentale qu'a représenté en 1884, pour matérialiser la signature du Protectorat, la destruction sous l'égide de l'amiral Courbet du sceau remis par Pékin à Gia-Long (rééd. p. 75-6 de FRANCHINI, Philippe (Préface), *L'Indochine, histoire d'un siècle. 1843-1944*, Paris, Les Grands Dossiers de *l'Illustration*, 1987, 191 p.)

¹⁰⁰ Ainsi que la porte Sud du Palais de Hué décalque celle de Pékin. PHAM Dang Tri, « Ngo Mon, la Porte du Midi aux proportions idéales », *Études Vietnamiennes*, 13 (83), 1986, pp. 47-75.

¹⁰¹ LUO Zhewen, *Les sépultures impériales de la Chine ancienne*, Beijing, Langues étrangères, 1993, 218 p. ; SHI Yongnan & WANG T., *Les tombeaux impériaux des Ming et des Qing*, Beijing, Espéranto, 1996, 159 p. ; PALUDAN, A., *The Imperial Ming Tombs*, Hong-Kong U.P., 1981, 251 p.

¹⁰² Restauration poussée au point de conduire à une manière de proscription de l'écriture sino-vietnamienne (le *nôm*) considérée comme 'sacrilège' vis-à-vis du chinois classique.

¹⁰³ Voir à travers l'exemple siamois présenté par SARASIN VIRAPHOL, *Tribute and profit : Sino-Siamese trade 1652-1853*, Cambridge (Mas) / Londres, Harvard UP, 1977, 419 p.

¹⁰⁴ NGUYEN TRAN HUAN, « Compte-rendu de *Lexique sino-vietnamien ...* par S.M. Tu Duc ... », pp. 365-371, *BEFEO*, 1974.

¹⁰⁵ P. 3 de NGUYEN The Anh, « La conception de la monarchie divine dans le Viêt Nam traditionnel », *BEFEO* n°84, 1997, pp. 147-158.

¹⁰⁶ TSUBOI, Yoshiharu, « Politique et confucianisme dans le Viêt Nam du XIX^e s. : le cas de l'empereur Tu Duc (1847-1883) », pp. 129-145, dans Yuzo MIZOGUCHI & Léon VANDERMEERSCH (éds.), *Confucianisme et Sociétés Asiatiques*, Paris/Tokyo, L'Harmattan/Univ. Sophia, 1991, 190 p.

¹⁰⁷ La première moitié du XIX^e siècle est une longue déclinaison de refus de traiter avec les puissances occidentales, alors même qu'elles sont en train de faire plier la planète. Sur la dimension

‘populaires’ (bouddhisme, cultes médiumniques, et enfin christianisme¹⁰⁸) pour imposer, de manière apparemment jacobine, un modèle administratif uniforme jusque chez les tributaires de la périphérie impériale¹⁰⁹. Les deux principaux vaincus de cette opération « sino-grande annamite », les sous-nationalités cochinchinoise et tonkinoise, ne vont alors pas cesser de se rebeller. La révolte de Saigon de 1833, durement matée¹¹⁰, ouvrira en amont la porte à la colonisation française¹¹¹, prélude en aval à la restauration d’un État « sud-viêtnamien ».

Quant à la révolte latente d’un Tonkin, animé par les ambiguïtés de ses propres sentiments nationaux recoupés par la fidélité de principe aux Lê¹¹², elle s’achèvera, dans la seconde moitié du XX^e s., par une cascade de guerres qui peuvent se lire sous un éclairage double et ambigu : comme la revanche de la « sous-nationalité » tonkinoise dominée, depuis la fin du XVIII^e s., par des dynasties ‘mériodionales’, que ce soit celle de Tay-Son ou celle des Nguyễn ; ou comme la “réunification” naturelle de la nationalité viêtnamienne par ses détenteurs historiques légitimes, les Tonkinois, réintégrant selon leur logique les sous-nationalités fractionnelles qui avaient artificiellement fait sécession¹¹³.

Quelle que soit l’hypothèse retenue, on ne manquera pas de souligner – au-delà de rhétorique sur la solidarité révolutionnaire entre « pays-frères » – la part éminente prise par la Chine dans ces opérations, à commencer par les opérations militaires¹¹⁴, part dont la diplomatie régionale s’efforce de normaliser la portée en y voulant voir que la démarche d’un « grand frère désintéressé »¹¹⁵. On notera enfin que, même dans la paix, la République Populaire du Viêt-Nam continue à

britannique : NGUYEN The Anh, « L’Angleterre et le Viêt-Nam en 1803 : la mission de J.W. Roberts », *BSEI* XL (4), 1965, pp. 339-347.

¹⁰⁸ Ce qui sera présenté par les Occidentaux comme des persécutions antichrétiennes alors qu’il s’agissait de mesures politiques contre un ferment idéologique dissociateur de la nation.

¹⁰⁹ Ce qui a donné lieu à l’idée, par exemple, que Huê avait voulu annexer le Cambodge à la fin des années 1830.

¹¹⁰ Les autorités de Huê avaient si peu confiance dans Saigon qu’elles firent raser son imposante citadelle alors qu’elle était le symbole fondateur de la dynastie de Gia Long, MALLERET, Louis, « Les anciennes fortifications et citadelles de Saigon (1674-1859) », *BSEI* X (4), 1936, 108 p. + pl.

¹¹¹ TSUBOI, Yoshiaru, *L’Empire vietnamien face à la France et à la Chine*, Paris, L’Harmattan, 1987, 291 p.

¹¹² L’une des raisons qui fera reculer les Nguyễn devant les exigences croissantes des Amiraux de Napoléon III et de la Troisième République, sera les troubles récurrents au Tonkin au nom des Lê. Ce qui conduira Tu-Duc dans les années 1870 à rechercher un accommodement avec l’héritier de la dynastie des Lê ; NGUYEN The Anh, *op. cit.*, p. 27.

¹¹³ ISOART, Paul, *Le phénomène national vietnamien, de l’indépendance unitaire à l’indépendance fractionnée*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1961, 439 p.

¹¹⁴ DARCOURT, Pierre, *De Latre au Viet-Nam, une année de victoires*, Paris, La Table Ronde, 1965, 357 p.

¹¹⁵ P. 162 de NORODOM Sihanouk, *L’Indochine vue de Pékin, entretiens avec J. Lacouture*, Paris, Seuil (L’Histoire immédiate), 1972, 187 p.

mettre en avant des formules « socialistes » qui renvoient largement au précédent de la R.P.C., à commencer par son propre traitement des concepts de nationalité et de « minorité »¹¹⁶.

LA REINTEGRATION DANS LE CONTEXTE SUD-EST ASIATIQUE

Après avoir retrouvé, par une lecture sans passion des temps forts de l'histoire du Tonkin, et au-delà des volontés de se mouler sur des représentations anachroniquement reconstruites, la logique de la naissance tardive et complexe de la nationalité viêtnamienne, laquelle s'est effectuée par déboîtement de la construction idéologique chinoise, il convient maintenant de réinscrire ce phénomène dans sa perspective sud-est asiatique de façon à évaluer la rapport de la 'viêtnamité' à son substrat régional et à ses superstructures 'importées'.

Le Viêt-Nam actuel, en cela assez bonne image du reste de l'Asie du Sud-Est péninsulaire, s'est révélé dans la fragmentation irréductible de son soubassement géopolitique. Or, dans un espace aussi fracturé, des États viables ne peuvent trouver, en eux-mêmes, de base suffisante pour durer. Par conséquent toute expression politique, dès qu'elle tend à une certaine ampleur, n'a d'autre choix qu'une adhésion volontariste à des référents idéologiques structurants. Dans une perspective globale sud-est asiatique, deux hypothèses – aussi idéelles l'une que l'autre – sont alors possibles :

- 1°) Se rattacher à l'un des modèles culturels voisins qui fondent la constitution de vastes ensembles. Tel est le choix des dynasties viêtnamiennes, superposant à la convocation d'un mythe cosmique bouddhique, la revendication jusqu'à la caricature de l'orthodoxie de leur sinité, ainsi que l'a synthétisé Paul Mus¹¹⁷ :

[...] le Viêt-nam 'indépendant' s'est appuyé sur l'esprit de l'Inde, pour s'armer en « centre » dans un ensemble polycentrique ou multiculturel, la Terre Pure d'un Bouddha, où une grande opération de magie bouddhique venait authentifier comme dynastie indépendante, centrée localement, la dynastie nationale. C'est seulement une fois cette indépendance définitivement fixée dans l'histoire et par l'histoire politique et militaire, que nous voyons le recours officiel dynastique au bouddhisme d'Etat décroître, et s'accuser (à partir du seizième s.) une imitation systématique de la formule impériale confucéenne.

¹¹⁶ DANG Nghiem Van, CHU Thai Son, LUU Hong, *Les ethnies minoritaires du Viet Nam*, Hanoi, Ed. En Langues Étrangères, 1986, 347 p.

¹¹⁷ MUS, Paul, *L'Angle de l'Asie*, p. 115.

Tel est aussi le cas des royautes indianisées qui ont croisé, au service de leurs appareils d'Etat royaux, la réclamation d'un bouddhisme messianique avec celle d'un hindouisme transcendant. Telle est enfin la situation des régions ou des ethnies marginalisées comme les Chams qui se rallièrent à l'Islam ; et d'une façon plus générale, celle des nousantariens écartelés dans leur archipel, et confrontés à la concurrence des réseaux chinois, indiens et européens.

- 2°) Retrouver une logique, formellement locale et indigène, fondée sur des dynamismes ethniques ignorant l'atomisation territoriale. Tel est le choix de l'État vietnamien moderne qui, pour se justifier, doit à la fois rejeter les volontés extérieures qui l'ont accouché (ordre chinois puis français), et nier la réalité de sa fragmentation en sous-nationalités ; d'où cette vision politique globale, transhistorique, totalitaire et anachronique de la Nation. Rappelons que les dynastes des divers royaumes « vietnamiens » avaient également joué la carte de l'immémorialité, mais en des termes légendaires qui par ailleurs les rattachaient aux empereurs mythiques chinois... Les Siamois modernes ont fait de même, se travestissant en Thaï pour nier leur propre diversité et revendiquer non moins mythiquement l'immémorialité de leur nation¹¹⁸ (le dongsonien lui-même ne serait-il pas leur fait ?). Et que dire de l'Indonésie avec son idéologie syncrétique du *Pancasila* ?

On aura noté que ces deux approches ne sont pas exclusives ainsi, la république diemiste au Sud Viêt-Nam se réclamera d'un nationalisme ethnique pointilleux et du catholicisme ; la république khmère de Lon Nol fantasma avec brio sur le « môn-khmérisme » et sur un bouddhisme eschatologique, etc. Enfin, relevons *cum grano salis* que l'habillage scientifique « orientaliste » de la thèse nationaliste vietnamienne fut d'abord fourni par le colonialisme français¹¹⁹ ; n'y voyait-il pas, à bien courte vue, il est vrai¹²⁰, les moyens de légitimer sa conquête contre la suzeraineté chinoise, et d'assurer, par réversion, son contrôle, au nom de l'Empereur du Viêt-Nam, sur une plus grande Indochine...

¹¹⁸ Voir la manipulation des datations du site de Ban Chiang, qui présentait la Thaïlande (provinces Lao de la rive droite du Mékong) comme l'un des creusets du Néolithique.

¹¹⁹ Il y aurait une étude à conduire sur les choix de la recherche française partagée entre Saigon avec le *BSEI*, et Hanoi avec le *BEFEO*...

¹²⁰ Sur la légitimité de la détention du pouvoir politique au Viêt-Nam, MUS, Paul, *Le Viêt Nam chez lui*, Paris, Hartmann, 1946, 58 p. ; ou *Id.*, *Viêt-Nam, sociologie d'une guerre*, Paris, Seuil (Esprit « Frontière ouverte »), 1952, 380 p.